



# PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE NOUVELLE-AQUITAINE

## Concours Lycéens

### Règlement 2018

#### Article 1. PRELIMINAIRE

---

Le rectorat de l'académie, l'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique Spatial (BAAS), en partenariat avec le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, l'association Aéronautique Astronautique de France (3AF) et Cap Sciences organisent un concours intitulé « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** ». Ce concours est réservé aux classes de seconde, première et terminale de tous les lycées de la région.

#### Article 2. OBJECTIF

---

Le « **Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine, Concours Lycéens** » a pour but de faire découvrir aux lycéens l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

#### Article 3. EQUIPES

---

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à cinq élèves maximum. La mixité est recommandée.

#### Article 4. ENCADREMENT

---

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes. C'est cet enseignant qui sera l'interlocuteur du coordonnateur du prix. Si plusieurs enseignants encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent (voir article 7 – Professeur référent).

#### Article 5. EPREUVES

---

Ce concours comporte deux parties qui seront présentées oralement devant un jury. Une partie de la présentation sera faite en anglais, mais cette partie en anglais ne devra pas dépasser trois minutes et sera présentée en direct, elle ne sera donc pas préenregistrée.

## Partie n°1 : les métiers de l'industrie aéronautique

Chaque équipe dispose de six minutes maximum pour présenter un métier de l'industrie aéronautique ou spatiale. Ce métier doit participer à la construction ou au maintien en condition opérationnelle (maintenance et réparation) des aéronefs ou des systèmes qui sont embarqués (et donc exister, par exemple, dans une des entreprises de BAAS ou chez l'un de leurs sous-traitants).

Les métiers « d'exploitation », relevant de l'aviation commerciale (pilote de ligne, hôtesse de l'air, contrôleur aérien, exploitation d'aéroport, etc...) ne font pas partie des métiers pris en compte dans ce concours.

## Partie n° 2 : les découvertes scientifiques ou techniques

Chaque équipe devra présenter en neuf minutes maximum une découverte scientifique ou technique, une innovation ou une invention qui a fait progresser la conquête de l'air ou de l'espace et a contribué significativement au développement de l'industrie aéronautique et spatiale.

Cette présentation doit donc concerner une technologie mise en œuvre sur un aéronef ou un équipement d'aéronef, éventuellement un procédé de fabrication utilisé dans les entreprises industrielles, à notre époque ou par le passé. Cette présentation doit contenir une description scientifique des principes mis en œuvre par cette innovation.

---

## Article 6. ACCOMPAGNEMENT

Chaque équipe participant au concours pourra demander, au coordinateur du prix, une visite d'entreprise ou une intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS qui viendra présenter l'industrie Aéronautique Spatiale et de Défense en France et en Nouvelle-Aquitaine, ses métiers et son propre métier. Les demandes seront satisfaites en donnant priorité aux dossiers complètement et correctement renseignés, dans l'ordre d'arrivée et selon les disponibilités des professionnels et des entreprises. Il est à noter que le traitement d'une demande prend au minimum un mois.

---

## Article 7. PROFESSEUR REFERENT

L'équipe devra être présentée par un professeur ou un enseignant. Son rôle est principalement de guider et d'orienter les élèves durant la préparation du concours.

Le professeur référent pourra consulter le coordonnateur du prix afin d'éviter tout risque de hors sujet. Il s'appuiera sur l'article 18 du présent règlement qui présente les principales erreurs relevées pénalisant les participants. Cet article a été rédigé en prenant en compte le retour d'expérience des éditions précédentes de ce concours.

Il assure également les relations entre l'équipe et le coordonnateur du prix.

---

## Article 8. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire au PAENA, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription en ligne sous la responsabilité de l'enseignant référent (cf. article 14).

Le dossier d'inscription en ligne est disponible :

- sur le site de l'académie de Bordeaux : <http://www2.ac-bordeaux.fr/cid116374/prix-aeronautique-et-espace-nouvelle-aquitaine-2018.html>
- sur le site de BAAS : <http://aero-baas.fr/>
- Ou directement par le lien : <https://docs.google.com/forms/d/1qZMSTa-FrIYUZumBgAj3hFhxD-S3-Sx0w23sYTfCag/edit?usp=sharing>

Le coordonnateur du concours est localisé au rectorat de l'académie de Bordeaux.

Il s'engage à respecter la confidentialité des données transmises qui seront éventuellement utilisées, et ceci exclusivement, dans le cadre de l'organisation des visites des sites sécurisés des entreprises de BAAS.

Il n'y a pas de limite aux nombres d'équipes inscrites.

## Article 9. **JURY DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES**

---

Une sélection départementale est organisée par département ou pour deux départements limitrophes. Si le nombre d'équipes inscrites dans un département est trop élevé, le coordonnateur du prix pourra demander aux professeurs référents qui présentent plusieurs équipes de faire une présélection afin de limiter le nombre d'équipes par établissement à une ou deux ou trois équipes de telle sorte que la sélection départementale puisse se tenir en une seule journée.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation Nationale, d'entreprises aéronautiques de BAAS, du conseil départemental, de la 3AF et/ou d'Ingénieurs Pour l'École.

Le jour de la sélection départementale, les élèves présentent les épreuves prévues à l'article 5 en respectant les temps impartis.

A l'issue de la présentation, cinq minutes seront consacrées aux questions du jury.

Les critères d'évaluation, précisés à l'article 12, sont les mêmes que ceux utilisés pour la finale académique.

Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprises. Les cadeaux d'entreprise sont remis aux professeurs le jour de la sélection départementale. Ils se chargent d'en assurer la répartition en intégrant éventuellement les élèves qui ont participé aux sélections internes aux établissements.

Les meilleures équipes sont sélectionnées pour la finale académique. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner trois à cinq équipes finalistes quel que soit leur département d'origine. Il est donc possible que deux équipes soient issues du même département.

## Article 10. **CONDITIONS MATERIELLES DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES ET DE LA FINALE**

---

Pour les sélections départementales, la salle sera équipée d'un vidéoprojecteur et d'enceintes amplifiées. Par contre, **les équipes devront disposer de leur propre ordinateur** si elles en ont besoin pour leur présentation, avec une sortie VGA pour projection sur écran. L'accès à Internet n'étant pas garanti, les présentations devront être enregistrées sur le PC et sur une clé USB. Les éventuelles vidéos devront être intégrées aux présentations (pas de liens d'accès).

**Le transport des élèves est organisé et financé par chaque établissement.**

## Article 11. **JURY ACADEMIQUE**

---

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont encouragées à améliorer leur présentation entre la sélection départementale et la finale académique.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, du rectorat de l'académie, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, de la 3AF et de Cap Sciences.

## Article 12. **CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX**

---

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

### **Présentation du métier - partie notée sur 7 points :**

- intérêt de la présentation (scénarisation très appréciée) ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports utilisés.

### Découvertes scientifiques ou techniques – partie notée sur 7 points :

- pertinence et originalité du choix du thème ;
- intérêt et illustration de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- qualité technique et/ou scientifiques des éléments exposés ;
- qualité des supports utilisés.

### Ensemble noté sur 6 points :

- organisation du travail en équipe ;
- communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale, publication sur internet, sur la page Facebook du prix ...) ;
- utilisation de l'anglais ;
- respect du timing ;
- mixité des équipes ;
- connaissance du règlement du concours.

## Article 13. FINALE ACADEMIQUE

---

Le jury décerne le Grand Prix du concours lycéens et établit le classement des équipes ayant participé au prix.

Le jury se réserve la possibilité de décerner des prix spécifiques pour souligner un élément particulièrement remarquable d'une présentation.

L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur accompagné d'un diplôme et de cadeaux d'entreprises.

Chaque équipe reçoit un trophée correspondant à son classement, un diplôme et des cadeaux d'entreprise.

Les équipes participant à la finale académique se partagent la dotation de **7000 euros** offerte par le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Le jury détermine la répartition de ces 7000 euros entre les équipes finalistes.

Chaque élève reçoit par la suite, à son lycée, un chèque à son nom du montant de sa part dans le prix gagné par son équipe. Le courrier est envoyé au professeur référent.

## Article 14. DEPLACEMENTS

---

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

## Article 15. CALENDRIER

---

	Dates limites
inscription des équipes	24 novembre 2017
demandes de visite ou d'intervention	09 février 2018

**Les sélections départementales** sont prévues aux dates indiquées ci-dessous :

Départements	Dates prévisionnelles
64	13 mars 2018
40	27 mars 2018
24	15 mars 2018
33	20 mars 2018
47	22 mars 2018
16 et 17	29 mars 2018
Autres	5 avril 2018

**Les dates retenues pour les sélections départementales ne pouvant pas prendre en compte les inscriptions à venir, ces dates sont indicatives et seront fixées définitivement à la rentrée des vacances d'hiver soit fin février 2018.**

**La finale académique** aura lieu la journée du jeudi **24 mai 2018** au Haillan (33) ou à Bordeaux (Musée d'Aquitaine 33). Elle sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

## Article 16. **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

---

Le document intitulé "Précisions et recommandations Lycées " donne des indications sur le déroulement de ce prix. Sa lecture est recommandée. Il est disponible sur :

- le site de BAAS <http://aero-baas.fr/>
- sur le site de l'académie de Bordeaux <http://www2.ac-bordeaux.fr/cid116374/prix-aeronautique-et-espace-nouvelle-aquitaine-2018.html>

## Article 17. **CONTACT**

---

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à Caroline Valade-Escande, Ingénieur pour l'Ecole AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, coordonnatrice académique du prix : ([caroline.valade@ac-bordeaux.fr](mailto:caroline.valade@ac-bordeaux.fr), [valade.ipe@gmail.com](mailto:valade.ipe@gmail.com)) ou à Jacques Grasset, Ingénieur pour l'école SAFRAN ([jacques.grasset@ac-bordeaux.fr](mailto:jacques.grasset@ac-bordeaux.fr), [grasset.ipe@gmail.com](mailto:grasset.ipe@gmail.com)).

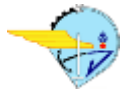
## Article 18. **PRINCIPALES ERREURS PENALISANTES**

---

Suite au retour d'expérience des années passées et des remarques faites par les participants au cours du temps, les principales erreurs à éviter sont listées ci-dessous :

- Présentation avec fautes d'orthographe
- Non-respect et non connaissance du règlement
- Non-respect du timing indiqué au règlement
- Lecture du diaporama projeté
- Lecture systématique, souvent avec difficulté, d'un texte imprimé sur papier
- Présentation métier incomplète ou trop superficielle et/ou contenant des informations inexacts
- Métier ne faisant pas partie de l'INDUSTRIE mais relevant de l'exploitation des avions (ingénieurs de piste, designer, contrôleur aérien, formateur de pilote .....)
- Vidéos : la préférence va à une présentation vivante en direct. Une vidéo peut être pertinente si on y voit les élèves en action, si la vidéo est utilisée pour illustrer le discours des élèves et si elle est commentée en DIRECT
- Vidéos de très mauvaise qualité, inaudibles
- Manque de travail en équipe et/ou mauvaise répartition des tâches
- Diaporama pas cohérent avec le discours des élèves
- Lecture d'une fiche ONISEP très générale (toutes industries confondues) et souvent incomplète sur certains aspects. Pour parler d'un métier de l'industrie aéronautique, il vaut mieux consulter les informations données par les sites [aeroemploifformation.com](http://aeroemploifformation.com) et [gifas.com](http://gifas.com)
- Absence d'actions de communication réalisées par l'équipe : article, blog, présentation dans l'établissement, etc...
- Présentation ne correspondant pas au sujet du concours
- Pas de développement scientifique ou technique pendant la présentation
- Explications insuffisantes
- Lecture d'un texte, technique ou scientifique, non compris par les élèves
- Trop d'éléments hors sujet durant la présentation
- Partie en anglais trop longue ou trop brève
- Partie en anglais portée par un seul élève
- Anglais incompréhensible

Cette liste non exhaustive sera incrémentée chaque année, si besoin.



AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS



DAHER



MBDA



STELIA COMPOSITES

STELIA

THALES



Euskal Herri



## Article 19. LISTE DES MEMBRES DE BAAS

### ENTREPRISES

- AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS *Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles*
- CEA – CESTA *Le Barp*
- DAHER AEROSPACE *Le Haillan*
- DASSAULT AVIATION *Mérignac – Biarritz*
- DASSAULT FALCON SERVICES *Mérignac*
- MBDA MISSILES SYSTEMES *Cazaux*
- POTEZ AERONAUTIQUE *Aire sur l'Adour*
- ROXEL *Saint-Médard-en-Jalles*
- SABENA TECHNICS *Mérignac*
- SAFRAN *Le Haillan, Bidos, Bordeaux, Bordes-Tarnos*
- SAFT *Bordeaux*
- STELIA AEROSPACE *Mérignac*
- STELIA AEROSPACE COMPOSITES *Salaunes*
- THALES AVIONICS *Mérignac*
- THALES SYSTEMES AEROPORTES *Mérignac*

### D G A

- DGA - Essais de missiles *Sites de Gironde et des Landes*
- DGA - Essais en vol *Site de Cazaux*

### ARMEE DE L'AIR

- AIA de Bordeaux – Atelier Industriel de l'Aéronautique
- CEAM - Centre d'Expertise Aérienne Militaire
- CFA - Commandement des Forces aériennes
- SIMMAD – Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère de la Défense

### INSTITUTIONS

- CCI BAYONNE – PAYS BASQUE
- CCI BORDEAUX GIRONDE
- CCI PAU BEARN
- UIMM GIRONDE LANDES
- UIMM ADOUR ATLANTIQUE